

PLAN PARISIEN POUR LE LOGEMENT D'ABORD

Bilan & perspectives

Juillet 2022

I. Plan parisien pour le Logement d'abord

Le Plan parisien pour le Logement d'abord vise à **réduire significativement le sans-abrisme à Paris**¹. Les publics visés par le Plan LDA sont les **personnes sans-domicile** au sens de l'Insee, ainsi que les **personnes menacées d'expulsion locative**. Le Plan LDA s'inscrit pleinement dans l'ambition d'une **réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile**. Cette réforme devrait permettre de **renforcer les politiques de prévention**, et de **réorienter rapidement des personnes sans domicile vers un logement**, tout en bénéficiant d'un **accompagnement adapté** à leurs besoins. En ce faisant, ce Plan LDA entend œuvrer pour une plus grande fluidité des dispositifs d'hébergement afin de lui permettre de renforcer sa vocation d'accueil inconditionnel des personnes en situation de grande détresse. Les mesures du Plan sont cofinancées par la Ville de Paris et l'Etat. La première année du Plan était à cheval entre 2021 et 2022, et le présent bilan repose sur des résultats du Plan à fin mars 2022. Au-delà du Plan Logement d'abord, la Ville de Paris s'engage depuis plus de 20 ans en faveur de l'accès au logement des personnes mal logées ou sans abri et a mis en œuvre des dispositifs innovants visant à accompagner et proposer des solutions d'hébergement et de logement adaptés à la situation des personnes (tels que le dispositif Louez solidaire, précurseur de la mobilisation du parc privé).

II. Les axes du Plan

Le Plan parisien pour le Logement d'abord est structuré en 5 axes :

1. **Mobiliser l'offre de logements** grâce à une production accrue de logements sociaux accessibles, à la captation de logements du parc privé, et des politiques d'attributions au service des publics prioritaires ;
2. **Prévenir des situations de sans-abrisme** parmi les personnes sortant d'institution et les personnes menacées d'expulsions ;
3. **Aller vers les personnes sans-abris** grâce à un système de premier accueil plus lisible, mieux articulé à l'échelle de l'arrondissement, et davantage axé sur l'accès au logement ;
4. **Accompagner les personnes sans domicile** plus rapidement vers un logement social, y compris à travers des parcours d'accès direct de la rue au logement ;
5. **Éclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme** grâce à la conduite d'études qualitatives et une meilleure mobilisation de données quantitatives et qualitatives existantes.

III. Le Plan LDA : bilan et perspectives

La Ville de Paris a structuré un plan d'action logement d'abord qui vise à accélérer le relogement des personnes sans domicile par des dispositifs adaptés, à **accompagner le développement de pratiques** orientées vers la **prévention** et **l'accès direct au logement**, et à prioriser les personnes sans domicile **dans les politiques de production et d'attribution de logements sociaux**. La Ville de Paris a engagé dès 2021 la plupart des mesures inscrites dans la candidature initiale, dont l'extension du dispositif Louez Solidaire et sans risque, le financement de nouvelles Pensions de Famille, l'adaptation des dispositifs Louez Solidaire et Accompagner et reloger les publics prioritaires (ARPP) aux jeunes majeurs sortant d'aide sociale à l'enfance (ASE), ou encore l'ouverture du Centre d'Hébergement d'Urgence Agnodice pour les femmes sortants de maternité. Malgré un contexte difficile - sur un plan budgétaire, sanitaire et social - la Ville maintient son engagement en faveur du logement d'abord avec un plan d'action composé de 10 mesures ambitieuses pour la période 2022-2023.

¹ Appelé désormais Plan Logement d'abord pour éviter toute confusion avec le Pacte 2 de Lutte Contre l'Exclusion

IV. Bilan et perspectives

	Ambition de la ville 2021-2026	Bilan 2021	# Plan d'action 2022-2023
Mobiliser l'offre de logement au profit des personnes prioritaires	Agréer 17 nouvelles Pensions de Famille entre 2021 et 2026, soit une par arrondissement parisien, qui s'ajouteront aux 1223 logements en Pension de Famille déjà livrés à Paris	L'agrément de 4 nouvelles Pensions de Famille composées de 88 logements en 2021	1 Poursuivre le développement des Pensions de Famille grâce à l'agrément d'au moins 3 nouvelles structures, et à l'ouverture des 11 structures prévues (représentant 251 logements). Accompagner ces structures à intégrer les principes du Logement d'abord dans leurs projets d'établissement, leurs politiques d'attribution et leurs pratiques professionnelles.
	Développer le dispositif Louez Solidaire au profit des ménages prioritaires, et favoriser l'accès des ménages à besoins complexes au dispositif	La captation de 66 nouveaux logements Louez Solidaire sur un objectif de 75 logements supplémentaires (à fin mars 2022) permettant d'atteindre 1 200 logements	2 Maintenir les 75 logements Louez Solidaire captés, et faire évoluer le dispositif Louez Solidaire renforcé afin d'accueillir davantage de ménages aux besoins complexes avec un accompagnement plus qualitatif.
	Mieux prendre en compte la situation, le parcours des personnes sans domicile dans les politiques d'attribution et de production de logements sociaux		3 Elaborer une nouvelle grille de cotation généralisée à tous les réservataires, qui accordera une place centrale aux personnes sans domicile à horizon fin 2023, et prendre en compte les personnes sans domicile dans la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre qui sera finalisée fin 2022
Prévenir des sorties d'institution et des expulsions locatives	Poursuivre une politique volontariste de prévention des expulsions qui a permis de réduire de 30% le nombre de personnes expulsées à Paris depuis 2008, avec une attention particulière accordée aux publics ayant des troubles de la santé mentale	Lancement d'une nouvelle équipe ELIAHS dans le 18ème arrondissement Paris afin de prévenir des expulsions locatives des personnes locataires du parc social ayant des problèmes de santé mentale	4 Déployer ELIAHS dans le parc privé au sein d'un arrondissement parisien afin de prévenir les expulsions de personnes, locataires, ayant des problématiques de santé mentale.

	<p>Augmenter le nombre de jeunes sortants d'ASE, qui accèdent à un logement, grâce notamment aux 600 logements du contingent de la Ville en Foyer Jeune Travailleur et aux 2000 logements sociaux devant être mis à disposition dans le cadre de l'ARPP</p>	<p>L'adaptation d'ARPP et Louez Solidaire aux jeunes sortants d'ASE afin de favoriser leur accès au logement</p>	<p>5 Favoriser l'accès au logement des jeunes sortants d'ASE grâce à une attribution accrue sur le contingent de la Ville (notamment en FJT), et au renforcement de l'accompagnement de jeunes aux besoins complexes</p>
	<p>Réduire les sorties sèches des femmes sortantes de maternité grâce à l'ouverture de nouvelles structures d'hébergement dédiées</p>	<p>L'ouverture du CHU Agnodice pour 120 femmes sortantes de maternité sur un site intercalaire mis à disposition par la Ville</p>	<p>6 Favoriser la fluidité au sein du CHU Agnodice par la mobilisation des dispositifs d'accès au logement de la Ville, et un travail renforcé autour de l'accès aux droits pour les personnes à droits incomplets au travers la permanence d'accès aux droits</p>
<p>Aller vers les personnes sans-abris</p>	<p>Developper un système de premier accueil qui est plus lisible, mieux articulé à l'échelle de l'arrondissement, et davantage axé sur l'accès au logement</p>	<p>1 610 entretiens réalisés dans le cadre de permanences d'accès aux droits pour les personnes en grande précarité au sein des 3 Permanences Sociales d'Accueil (PSA) et 1 Espace Solidarité Insertion (ESI)</p>	<p>6 Poursuivre les permanences d'accès aux droits au sein des 3 Permanences Sociales d'Accueil (PSA) et 1 Espace Solidarité Insertion (ESI), et y ajouter une permanence au sein du CHU Agnodice</p>
<p>Accompagner les personnes sans domicile au logement</p>	<p>Améliorer l'accompagnement au logement des publics prioritaires grâce à la formation des intervenants sociaux et faciliter leur accès au logement par la sensibilisation des membres des CALEOL</p>	<p>Création d'un programme de formation sur l'accès au logement des publics prioritaires qui sera mis en place en partenariat avec la Drihl 75, l'Adil 75, l'Affil, l'UNAF0, Action Logement, et le GIP HIS</p>	<p>7 Expérimenter de nouveaux partenariats entre les structures de premier accueil (EPS, PSA, ESI) et les antennes logements de la Ville</p> <p>8 Accompagner l'évolution des pratiques de l'ensemble de l'écosystème parisien à travers trois actions de formation et de sensibilisation :</p>
			<ol style="list-style-type: none"> 1. Des formations sur l'accès au logement auprès des travailleurs sociaux 2. Des séances de sensibilisation aux principes du Logement d'abord auprès des membres des

Augmenter le relogement des personnes sans-abris chroniques à Paris

Cadrement du Dispositif de la rue au logement pour des grands précaires souffrant de problèmes de santé, en partenariat avec Médecins du Monde

Eclairer les politiques de lutte contre le sans-abrisme

Dans le prolongement de la Nuit de la Solidarité organisée à l'initiative de la Ville de Paris depuis 2018, **améliorer la connaissance des besoins des personnes sans domicile** (ou en risque de le devenir) à Paris et à **contribuer à l'évaluation de la politique de lutte contre les sans-abrisme** en partageant les données déjà existantes sur ce sujet

Lancement, en juin 2022, d'un **Groupe de travail sur l'observation du sans-domicilisme à Paris** associant, dans un premier temps, la Ville de Paris, la Drihl, le Samu Social de Paris, et l'Apur

CALEOL

3. **Une formation à l'accompagnement Housing First** auprès des équipes chargées de l'accompagnement lié au logement des ménages à besoins complexes

9 **Proposer un accès directe de la rue au logement** à 15 ménages sans-abris chroniques en 2023 à travers la mise à disposition de logements du contingent de la Ville et de mesures d'accompagnement AVDL financées par la Drihl 75. En parallèle, en lien étroit avec la Dihal, sécuriser des financements pour son développement dans le cadre d'une expérimentation à partir de 2024.

10 Organiser un **événement** fin 2022 - "Sans-domicilisme à Paris : Le comprendre pour mieux le combattre" - et produire, en 2023, un premier **Tableau de bord annuel : Personnes sans domicile à Paris 2022**, en partenariat avec des partenaires, dont la Drihl, le Samu Social de Paris et l'Apur